

Israélite : Juif français de longue date. Le terme est utilisé après l'émancipation des Juifs par l'Assemblée constituante issue de la Révolution française, le 27 septembre 1791.

Historiquement, le substantif « Israélite » fait référence aux habitants du royaume d'Israël établi dans le Proche-Orient, avant notre ère. Le mot apparaît dans les textes religieux monothéistes.

Le langage usuel utilise, lui, le mot « Juif » qui désigne les adeptes du judaïsme regroupés en communautés discriminées.

La Révolution française accorde la citoyenneté active aux Juifs et va contribuer à leur intégration rapide dans le tissu social.

Substantif ou adjectif, au 19ème et au début du 20ème siècle, le terme « Israélite » resurgit et désigne le Juif émancipé et citoyen. Il est alors adopté dans le vocabulaire courant et dans les institutions françaises (religieuses ou sociales) comme, par exemple, « l'Alliance Israélite Universelle » ou « Les Éclaireurs Israélites de France ». Ce terme « Israélite » se veut dégagé de la connotation négative attachée au mot « Juif » par des siècles de préjugés et de stigmatisation.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, un virage sémantique s'opère lors de la promulgation des lois anti-juives génocidaires qui visent à la fois les « Juifs » d'origine française (les « Israélites ») et les « Juifs » d'origine étrangère. Selon Robert Badinter, « le statut de 1940 a fait une victime conceptuelle : il a tué l'Israélite français, le Juif a pris sa place ».

Bien qu'il soit encore lié à certaines institutions, le terme « Israélite » est tombé en désuétude.

C'est, désormais, le mot « Juif » qui prévaut, que la personne désignée soit d'origine française ou non.

Référence :

– Cabanel Patrick, Bordes-Benayoun Chantal, 2005, *Un modèle d'intégration : Juifs et Israélites en France et en Europe*, (XIXe-XXe siècles), Berg-International.

– Rayski Adam, (1992), *Le Choix des Juifs sous Vichy*, La Découverte.